0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY
Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/03/2023
Réuni le : 30/03/2023
Sous la présidence de : Franck Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 27/03/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications
[X] Oui [ ] Non
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Robin
Prénom : Franck
Signé le : 30/03/2023 20:36:13

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.